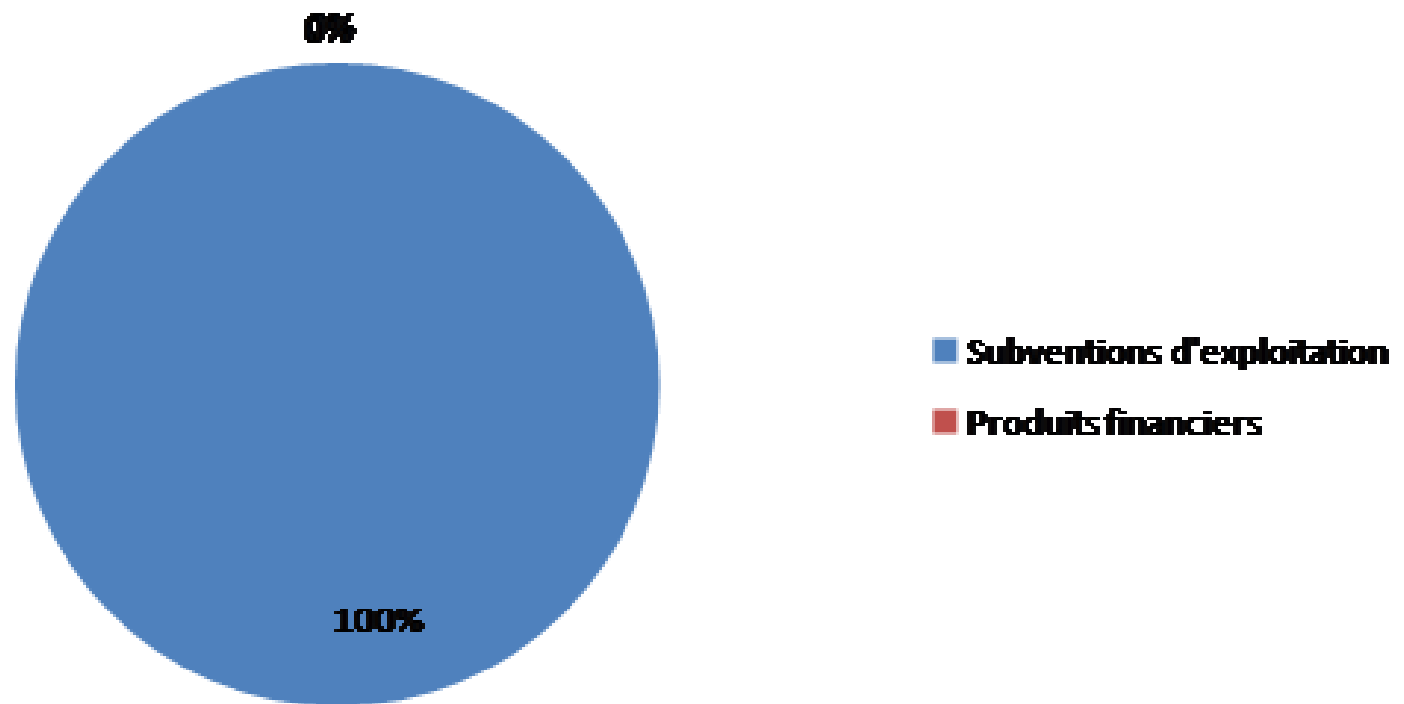




RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2011

LES RECETTES

Répartition des recettes 2011



Les recettes de l'exercice 2011 proviennent de 2 sources :

- Les intérêts du Livret A : 0,04 € ;

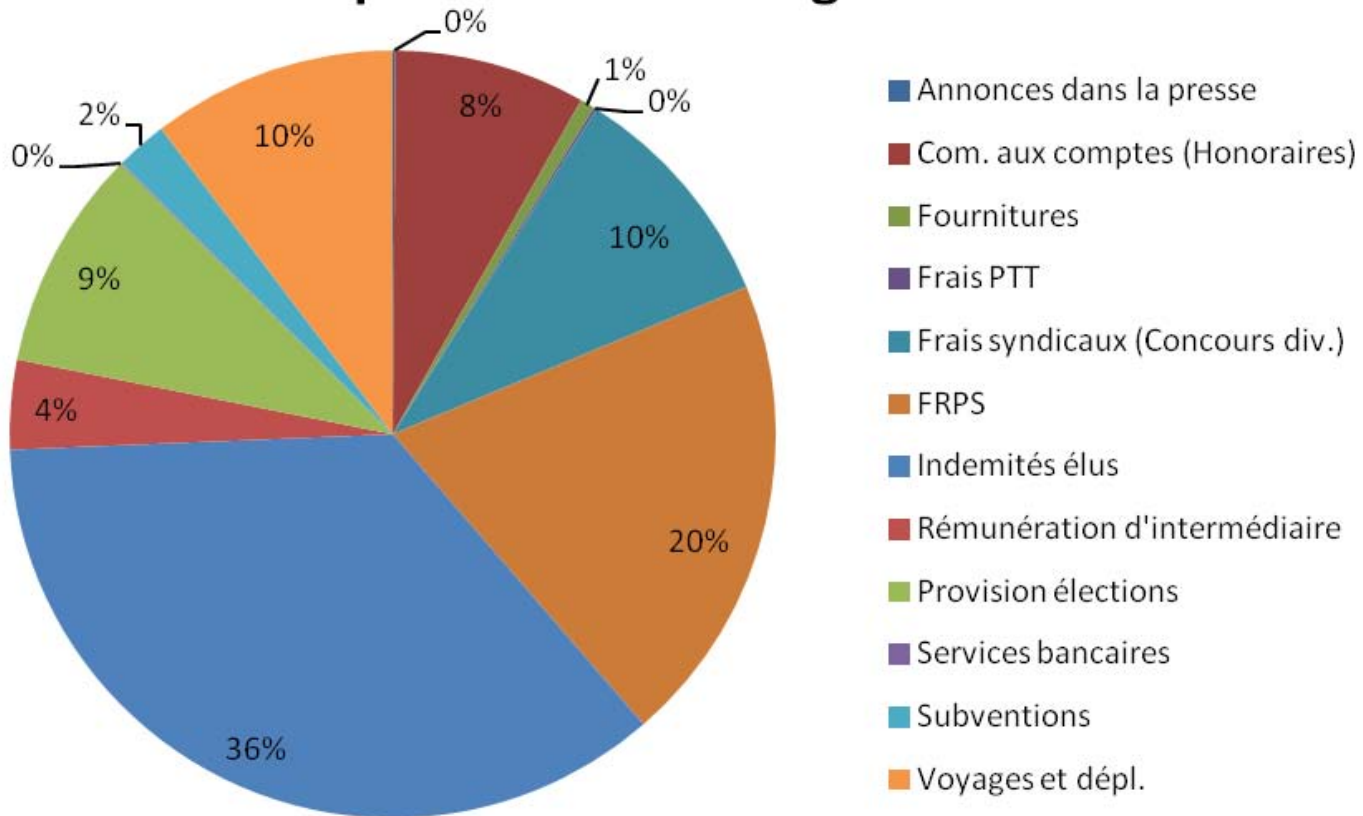
- Les cotisations des MK libéraux : 148.153,04 €

Encaissements de l'échéance de mai 2011	2 056 580,78
Frais de gestion (arrêté du 12/07/2011)	10 282,90
Montant total à répartir	2 046 297,88

1°) 40 % sont répartis à part égale entre les URPS (26)	31 481,51
2°) 60 % sont répartis au prorata du nombre d'électeurs constatés lors de la précédente élection (arrêté du 03/08/11)	136 711,97
3°) au titre des frais électoraux, une déduction prévue à l'article 2-7 du décret n°2010-585 du 2 Juin 2010 de ces dépenses prises en charge par les caisses primaires d'assurance maladie est appliquée sur le présent versement conformément aux montants indiqués dans l'arrêté du 29/12/2011.	-20 040,44
4°) au titre des avances, une déduction de ces dépenses prises en charge par les caisses primaires d'assurance maladie est appliquée sur le présent versement conformément aux montants indiqués dans l'arrêté du 29/12/2011.	-40 000,00
Soit un total de	108 153,04

LES DEPENSES

Répartition des charges 2011



Dépenses Exceptionnelles

- Annonces légales (<1%) : parution au J.O. de la création de notre URMK ;
- Fournitures (1%) : logiciel de comptabilité Ciel Associations ;
- Rémunération d'intermédiaire (4%) : forfait de 40h alloué par le bureau à Richard GUYON pour la création du site internet de l'Union.;
- Frais syndicaux (10%) : frais de campagne électorale 2010 des 3 syndicats.

Dépenses courantes

- Frais bancaires (< 1%) : frais de tenue de compte et virements externes ;
- Frais PTT et télécommunication (< 1%) : achat du nom de domaine et de l'hébergement du site internet (OVH), ligne téléphonique de l'URMK (OVH)
- Subventions (2%) : campagne de communication du réseau bronchiolite de la Loire.

LES KINÉSITHÉRAPEUTES près de chez vous **DE GARDE**

3915

numéro national 0,34 TTC/MIN



www.kgr42.com

Le site de la Garde Kinésithérapique
Respiratoire de la Loire

NOS PARTENAIRES



UNION RÉGIONALE DES
MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES
DE RHÔNE-ALPES



CONSEIL DE L'ORDRE DES
MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES
DE LA LOIRE



SYNDICAT DES
MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES
DE LA LOIRE

SOSGARDES.FR et le 3915 sont des services édités par la société 4KALL.

Ne pas jeter sur la voir publique - Création 4KALL

Imprimerie PLJ - 42100 Saint-Etienne

Dépenses courantes (2)

- Honoraires (8%) : commissariat aux comptes ;
- Frais de déplacement des élus (10%) ;
- Indemnités des élus (36%).

Le cumul de ces deux derniers postes représentant près de la moitié des charges 2011 (46%).

	Frais de dépl.	Indemnités	Total
CAPEILLERE	274,43	880,00	1 254,43
CHABAL	215,83	2 800,00	3 015,83
DAMOIZET	112,56	280,00	392,56
DUGAST	13,92	350,00	363,92
FANJAT	-	140,00	140,00
GALLO	150,31	280,00	430,31
GINESTE	131,25	175,00	306,25
GUICHETEAU	47,70	315,00	362,70
GUTTIERREZ	374,13	805,00	1 179,13
GUYON	207,97		207,97

	Frais de dépl.	Indemnités	Total
MARGUIGNOT	25,72	210,00	235,72
MERCY	123,33	175,00	298,33
MERY	87,62	1 015,00	1 102,62
MEUNIER CARUS			-
MILESI			-
MOREL-LAB	479,60	1 225,00	1 704,60
NOYERIE	417,39	542,50	959,89
ROME-DELANGLE	115,78	280,00	395,78
THEURIAU	197,25	420,00	617,25
TURLIN	262,64	1 085,00	1 347,64
			1 418,97

Provisions

- En vue des élections 2015 (9%)
- A la FRPS (20%), lorsque celle-ci sera opérationnelle. Nous lui allouerons 5% de nos recettes.

Barème kilométrique 2012

Barème kilométrique BNC d'un véhicule d'une puissance administrative de 5 CV et parcourant moins de 5000 km : soit 0,536 € / km.

La distance retenue correspond à la distance cabinet professionnel - lieu de la réunion ou de la mission, calculée sur ViaMichelin.fr, itinéraire conseillé.

Plafond de frais de repas 2012

Le repas pris par un membre dans le cadre de ses fonctions, dans le respect du Chapitre 3 du Règlement Intérieur, est défrayé dans la limite de 26,5 €.

Plafond de frais d'hôtel 2012

Remboursement pour 1 nuit et 1 petit-déjeuner dans la limite de :

- 100 € à Paris ;
- 70 € en Province.

Indemnité de perte de revenus 2012

Elle est allouée sur la base du temps de réunion ou de mission à laquelle s'ajoute le temps de trajet aller-retour estimée par ViaMichelin.fr pour un itinéraire conseillé (arrondi à l'heure immédiatement supérieure) entre le cabinet professionnel et le lieu de la réunion ou de la mission sauf cas exceptionnels dûment justifiés et validés par le bureau.

Taux horaire : 35 €

(dans la limite de 8h / j, soit 280 €).